



Formulaire de demande de subvention pour une borne de charge privée partie à remplir par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux d'installation de la borne



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous les systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/reader).

1. Saisie

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Lieu d'installation de la borne

N°, Rue* :

Code postal* :

Localité* :

Au cas où la borne de charge privée est installée dans une résidence (veuillez indiquer les lots tels qu'identifiés dans le cadastre verticale) :

Appt N° :

Emplacement :

Entreprise chargée de l'exécution

Nom de société* :

Signataire autorisé* :

Registre du commerce* :

N°, Rue* :

Code postal* :

Localité* :

E-mail :

Téléphone :

Informations techniques sur la/les borne(s) de charge installée

Fabricant* :

Désignation exacte du produit* :

Puissance nominale (totale)* :

Nombre d'emplacements totaux* :

Borne de charge intelligente* : OCPP 1.6 ou supérieur *)

Gestion de la charge* : Gestion de la charge intelligent collectif **)

N° du compteur intelligent* : ***)



Exigences de base

Borne de charge neuve, pour véhicules électriques, avec une puissance de charge maximale limitée à 11kW par des moyens techniques qui ne peuvent pas être contournés par l'utilisateur final, équipée d'un ou plusieurs points de charge, consistant soit en un socle connecteur, soit en un câble fixe avec fiche de chargement pour véhicules électriques.

*) Les bornes de charge équipée avec une interface intégrée ou externe compatible avec le standard « Open Charge Point Protocol » (OCPP) version 1.6 ou supérieure sont considérées comme borne de charge intelligente.

**) Système de gestion de la charge intelligent collectif » : un système qui gère l'ensemble de bornes de charge derrière un même point de raccordement de façon à limiter leur prélèvement simultané de puissance à une valeur qui ne peut pas dépasser la capacité mise à disposition par le gestionnaire de réseau au point de raccordement ; Ce système doit être capable d'intégrer un nombre de bornes de charge équivalent au nombre d'emplacements dans le bâtiment et doit assurer un raccordement non-discriminatoire des futurs utilisateurs.

***) Connexion au compteur intelligent « Smarty » ; relais R2, comme exigée par les « Prescriptions de raccordement réseau basse tension (TAB) » afin que le GRD puisse demander de réduire/pauser temporairement la charge en cas de congestion du réseau.

Installation effectuée par un électricien professionnel agréé et selon les normes en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Déclaration de conformité de la part de l'entreprise chargée de l'exécution

Le/la soussigné(e)* :

déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Le/la soussigné(e) déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la demande comme complète, à savoir:

1. que le formulaire est dûment rempli ;
2. que les conditions ci-dessus sont remplies ;

Référence au RGD: <http://www.legilux.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/08/19/a702/jo>

Fait à* :

le* :

Signature* :

Contact pour l'envoi du formulaire

La présente demande est à envoyer, ensemble avec les pièces justificatives, à :

**Administration de l'environnement
Subsides et aides financières
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette**



Déclaration de protection des données

Vos droits concernant vos données personnelles

Le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données prévoit la collecte, le traitement et la sauvegarde de vos données personnelles et ce même sans votre consentement sous condition qu'il y soit procédé dans l'exercice d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La collecte de vos données personnelles est indispensable au traitement de votre demande par **l'Administration de l'environnement**. Elle se limite aux données strictement nécessaires pour ledit traitement. Il s'agit en outre de :

- vos données d'identification telles que votre nom et prénom,
- vos données de contact telles que votre adresse postale et eMail, votre numéro de téléphone,

Les employés et fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration de l'environnement, le cas échéant un prestataire externe, la Trésorerie de l'Etat ainsi que la Direction du Contrôle Financier ont accès à vos données. Vos données seront conservées tant qu'au moins un des critères suivants est rempli :

- Tant qu'une obligation légale le rend nécessaire

Les données ainsi récoltées tombent sous le champ d'application du règlement grand-ducal du 19 août 2020 portant introduction d'une aide financière pour l'installation de bornes de charge privées pour véhicules électriques. Sans la mise à disposition de ces informations auprès du service compétent, la demande ne pourra être traitée.

En cas de désaccord vous êtes à tout moment en droit d'introduire une demande d'anonymisation ou de suppression des documents suite à laquelle l'opportunité de cette anonymisation sera évaluée par l'Administration de l'environnement. Conformément aux règles légales de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Vous pouvez vous adresser par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, à l'Administration de l'environnement, 1 Avenue du Rock'N'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

Vous pouvez introduire une demande liée à l'application de vos droits relatif à la gestion de vos données à caractère personnel via courriel à l'adresse mail dpo@aev.etat.lu

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Vos données pourront être utilisées ultérieurement pour le traitement d'autres demandent émanant de votre part auprès de l'Administration de l'environnement.

Conformément au principe du **once only**, faisant partie du programme gouvernementale « Einfach Lëtzebuerg », vos données pourront être utilisées par tout service de **l'Administration de l'environnement** dont les finalités imposent un accès.

Aucune prise de décision automatisée sera appliquée lors des traitements et accès à vos données.